

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR**  
représentée par son président, Monsieur Philippe CROCHARD  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 354 409 00046

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 428 206 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 605 119 €, le solde restant s'élève à 823 087 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **300 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 728 206 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 791 400 €**.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 53 098 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

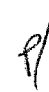
**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

  
LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE TIR

Fait à Paris le

**10 AOUT 2016**

 LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

**Claudie SAGNAC**

WISE LE 9/08/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.012.86.030

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>								
Nombre de licences	171406	168000	182006	168000	170000	170000	172000	172000
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	171406	168000	182006	168000	170000	170000	172000	172000
Nombre et taux de licences féminines	16949 (9,89%)	18000 (10,71%)	17667 (9,71%)	18000 (10,71%)	19000 (11,18%)	19000 (11,63%)	20000 (11,63%)	20000 (11,63%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	11712 (6,83%)	(%)	11519 (6,33%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	172	180	176	180	190	190	200	200
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>								
Solidité financière	67,24	75,0 %	0	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>								
Rang sportif de la France	5	4	5	4	6	6	4	4
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>								
Taux de suivi médical complet - SHN	58,78%	100%	58,56%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	62,89%	100%	60,42%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Emplois d'avenir</b>								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>								
Nombre et taux de lettres de missions signées	23 (88,46%)	%	26 (96,3%)	%	%	%	%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Augmenter l'activité de la formation: (Pérenniser les emplois existants, le dispositif de formation des cadres bénévoles et des arbitres)	987	950	1169	950	1000	1050	1050	1050
Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" des écoles de tir	4533	4650	4789	4650	4800	5000	5000	5000
Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" au public féminin	946	1170	1039	1170	1300	1430	1430	1430

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

	40/14	37/15	30/15	22/12	32/17
Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)					
Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques).	8	5	3	5	3
Structurer le PES, Préparer le renouvellement de l'élite (PER)	CF:409 CG:602,2 PF:365 PG:557,25	PF:368 PG:557,8 CF:408,9 CG:605,7	CF:391 CG:582,75 PF:370,75 PG:561	CF:391,25 CG:583 PF:371 PG:561,25	CF:391,5 CG:583,25 PF:371,25 PG:561,5
Développer le tir comme facteur de santé à destination des seniors	non créé	non créé	600	700	800
Renforcer et améliorer les compétences de l'encadrement technique	192	236	250	300	350

Phd

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Accordé	Engage. fédéral
	Budget	Demande		
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	<b>134 000 €</b>	<b>107 000 €</b>	<b>70 606 €</b>	<b>63 394 €</b>
Action 3	134 000 €	107 000 €	70 606 €	63 394 €
Protection de la santé du pratiquant (SWR)	54 000 €	47 000 €	37 606 €	16 394 €
Accompagnement sanitaire préventif	80 000 €	60 000 €	33 000 €	47 000 €
<b>Renforcer et améliorer les compétences de l'encadrement technique</b>	<b>150 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>140 000 €</b>
Action 1	110 000 €	65 000 €	0 €	110 000 €
Structuration fédérale	110 000 €	65 000 €	0 €	110 000 €
Action 2	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
<b>Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" des écoles de tir</b>	<b>25 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	0 €	15 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	0 €	15 000 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	<b>126 000 €</b>	<b>69 000 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>83 000 €</b>
Action 1	126 000 €	69 000 €	43 000 €	83 000 €
Ethique et prévention des inévités dans le sport	60 000 €	33 000 €	25 000 €	35 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	20 000 €	18 000 €	22 000 €
Structuration fédérale	26 000 €	16 000 €	0 €	26 000 €
<b>Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" au public féminin</b>	<b>30 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	0 €	15 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	0 €	15 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>335 000 €</b>	<b>328 000 €</b>	<b>304 600 €</b>	<b>30 400 €</b>
Action 2	335 000 €	328 000 €	304 600 €	30 400 €
Aides personnalisées (AP)	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	35 000 €	28 000 €	4 600 €	30 400 €
<b>Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>946 000 €</b>	<b>881 000 €</b>	<b>169 000 €</b>
Action 2	1 050 000 €	946 000 €	881 000 €	169 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	930 000 €	836 000 €	836 000 €	94 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	120 000 €	110 000 €	45 000 €	75 000 €
<b>Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)</b>	<b>280 000 €</b>	<b>252 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>155 000 €</b>
Action 2	280 000 €	252 000 €	125 000 €	155 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	280 000 €	252 000 €	125 000 €	155 000 €
<b>Structurer la PES, Préparer le renouvellement de l'élite (PER)</b>	<b>477 000 €</b>	<b>374 000 €</b>	<b>234 000 €</b>	<b>243 000 €</b>
Action 2	477 000 €	374 000 €	234 000 €	243 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	477 000 €	374 000 €	234 000 €	243 000 €
<b>Augmenter l'activité de la formation: (Pérenniser les emplois existants, le dispositif de formation des cadres bénévoles et des arbitres)</b>	<b>135 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
Action 4	135 000 €	90 000 €	45 000 €	90 000 €
Professionnalisation de l'activité	90 000 €	60 000 €	15 000 €	75 000 €
Formations fédérales	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 742 000 €</b>	<b>2 272 000 €</b>	<b>1 728 206 €</b>	<b>1 013 794 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

300 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 428 206 €



**BNP PARIBAS**

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

**FEDERATION FRANCAISE DE TIR  
38 RUE BRUNEL  
75017 PARIS**

Banque : **BNP Paribas**  
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**  
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4008 0400 0102 1901 036**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPA FR PP XXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
<b>30004</b>	<b>00804</b>	<b>00010219010</b>	<b>36</b>	<b>GRUPE PARIS CHPS ELYSEES</b>

<sup>(1)</sup> International Bank Account Number      <sup>(2)</sup> Bank Identifier Code      <sup>(3)</sup> Relevé d'identité Bancaire



**BNP PARIBAS**

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

**FEDERATION FRANCAISE DE TIR  
38 RUE BRUNEL  
75017 PARIS**

Banque : **BNP Paribas**  
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**  
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4008 0400 0102 1901 036**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPA FR PP XXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
<b>30004</b>	<b>00804</b>	<b>00010219010</b>	<b>36</b>	<b>GRUPE PARIS CHPS ELYSEES</b>

<sup>(1)</sup> International Bank Account Number      <sup>(2)</sup> Bank Identifier Code      <sup>(3)</sup> Relevé d'identité Bancaire



**BNP PARIBAS**

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

**FEDERATION FRANCAISE DE TIR  
38 RUE BRUNEL  
75017 PARIS**

Banque : **BNP Paribas**  
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**  
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4008 0400 0102 1901 036**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPA FR PP XXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
<b>30004</b>	<b>00804</b>	<b>00010219010</b>	<b>36</b>	<b>GRUPE PARIS CHPS ELYSEES</b>

<sup>(1)</sup> International Bank Account Number      <sup>(2)</sup> Bank Identifier Code      <sup>(3)</sup> Relevé d'identité Bancaire